

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT 639-1**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

QUE lors d'une séance ordinaire, tenue le 07 mars 2022, le Conseil municipal a adopté le règlement 639-1 intitulé : « **AMENDANT LE RÈGLEMENT 639 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2022** »

QUE ce règlement est actuellement déposé sur le site internet et au bureau de l'Hôtel de Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau et qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Valcourt, ce 09 mars 2022.

M^e Lydia Laquerre
Greffière
